République Française Département de l'Hérau Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT				
Date de la convocation : 12/03/2021		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 MARS 2021	N° 2021	
Membres en exercice : 11		L'An Deux Mille Vingt Un le Dix Huit mars à 18 heures		
Présents : 8	Absents: 4	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,		
Représentés :	Pour: 10	<u>Présents</u> : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEI STEHLE C, KROGSDAHL A, QUEVREUX M. <u>Absents représentés</u> : HOMBERT B procuration à SIEGEL R,	DEL P, PRÉFECTUR DE L'HÉRAUI	
Contre: O	Abstention:	GILHET B procuration à THEULE JC Absent : NICAISE V,	2 2 MARS 202 D.R.C.L	

Objet: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DIPOSITION AVEC ENEDIS Parcelle D 464 – Lieudit le Plan

La société ENEDIS est intervenue sur la parcelle communale D 464, Lieudit Le Pan superficie 1920 m², afin d'y installer un poste (5M²) de transformation de courant électrique ainsi que tous ses accessoires pour alimenter le réseau de distribution public d'électricité.

La Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT Concède à ENEDIS un droit d'occupation selon le plan délimitant l'emplacement réservé à cet effet, annexé à la présente délibération et selon les modalités de la convention jointe.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention règlementant les droits d'accès consentis à Enedis. La Convention prendra effet à la date de signature par les deux parties et sera conclue pour la durée des ouvrages mentionnés.
- ACCEPTE l'indemnisation unique forfaitaire proposée de 50 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt	l			
en Préfecture le				
	ı			

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire, SIEGEL R

MORESMAU JP.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVREUX M.